

1. La région étant le premier actionnaire du groupe BRL qui vend de l'eau brute puisée dans le Rhône pour l'irrigation et la consommation d'eau potable, comment envisagez-vous de concilier les intérêts économiques de BRL avec l'exigence d'un accès à l'eau dans notre région qui réponde à des critères écologiques et sociaux ?

BRL obéira au cahier des charges que lui fixera son premier actionnaire.

2. Le groupe BRL bénéficie depuis de nombreuses années d'un soutien financier important de la région et des cinq départements du Languedoc-Roussillon. Ce soutien a été primordial au début des années 90 pour sauver BRL menacé de faillite. Est-il aujourd'hui justifié par des missions d'intérêt public ? Envisagez-vous, si vous êtes élu(e) de demander un audit de la situation économique et financière de BRL ?

La région LR demandera un audit de la situation économique et financière de BRL.

3. Le projet Aqua Domitia porté par le conseil régional sortant repose sur l'hypothèse d'une forte croissance démographique de la région. Il aura un coût élevé en termes écologique et financier. Jugez-vous ce projet pertinent et êtes vous prêt à le soumettre en débat public ?

La région LR est disposée à mettre en débat public le projet Aqua Domitia et à en accepter les conclusions.

4. La région cherche à se doter d'un pôle de compétitivité Eau regroupant des laboratoires publics de recherche et des entreprises privées. Ce partenariat public-privé qui se met en place sous l'égide du privé et de la concurrence vous semble-t-il pertinent et pour quelles raisons ?

En lieu et place d'un partenariat public-privé la région LR mettra en place un partenariat public-public.

5. La région participe à des projets sur l'approvisionnement en eau et la gestion de la ressource avec divers partenaires publics et privés. Envisagez-vous la consultation et l'information de la population sur ces projets et si oui par quels moyens ?

La région mettra en place une réelle concertation avec les citoyens en s'inspirant des modalités des commissions particulières des débats publics (CPDP) telle celle qui s'est déroulé pour la ligne nouvelle Montpellier – Perpignan.

6. La région peut décider de développer une politique favorisant le retour en régie publique de la gestion de l'eau en proposant un accompagnement technique et juridique aux communes qui souhaitent choisir ce mode de gestion. Avez-vous un projet de ce type ?

La région LR créera un service public ayant vocation à proposer un accompagnement technique et juridique aux communes qui souhaitent choisir le retour en régie publique de la gestion de l'eau.